



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service des communes SCom  
Amt für Gemeinden GemA

Rue de Zaehringen 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 42  
scom@fr.ch, www.fr.ch/scom

*Fribourg, 2 mars 2021*

Fusion Grand Fribourg

---

## Analyse financière 2015-2019

Dans le cadre de l'étude de fusion des communes de :

- > Avry
- > Belfaux
- > Corminboeuf
- > Fribourg
- > Givisiez
- > Granges-Paccot
- > Marly
- > Matran
- > Villars-sur-Glâne

et suite à la demande de Monsieur le Préfet Carl-Alex Ridoré, nous avons mis à jour l'analyse financière sur la base des comptes communaux 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

### Effets de la réforme fiscale des entreprises

La réforme fiscale des entreprises est entrée en vigueur en 2020. En raison des conséquences importantes sur les ressources fiscales des communes partie prenante au projet de fusion, nous avons contacté le Service cantonal des contributions (SCC) ainsi que les services financiers des communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne pour une première estimation de ces effets.

Pour rappel, l'estimation des effets de la réforme fiscale est celle déterminée, par hypothèses, par le SCC pour l'année fiscale 2015 et datée du 15 septembre 2019. Sur cette base, le Service des communes (SCom) a extrapolé les effets pour les autres années prises en compte, à savoir 2016 à 2019.

En raison du décalage temporel et de la relative fiabilité des estimations, ajoutant les incertitudes des effets de la pandémie Covid sur les finances communales, deux analyses parallèles sont présentées :

- > la première prend en compte les **comptes effectifs** des années de référence, avec les statistiques fiscales connues pour les années 2016 à 2018 et les données fiscales comptabilisées pour l'année 2019 ;
- > la seconde prend en compte les **incidences estimées** de la réforme fiscale (RFFA) sur les impôts des personnes morales (bénéfice), sur les personnes physiques (gain sur les dividendes) ainsi que des compensations ordinaires et pour cas de rigueur.

## Trois variantes calculées

Ainsi, trois variantes ont été effectuées :

### *Variante 1*

- > coefficient d'impôts sur les personnes physiques 72,0%
- > coefficient d'impôts sur les personnes morales 72,0%
- > taux de contribution immobilière 2,50‰

#### *Sans incidences RFFA*

Cette variante permettrait de dégager une MNA moyenne de 2,5 millions et une capacité d'investissement d'environ 205,8 millions de francs.

#### *Après réforme RFFA*

Il résulterait de cette variante une MNA moyenne négative et de ce fait une capacité d'investissement nulle.

### *Variante 2*

- > coefficient d'impôts sur les personnes physiques 73,0%
- > coefficient d'impôts sur les personnes morales 73,0%
- > taux de contribution immobilière 2,50‰

#### *Sans incidences RFFA*

Cette variante permettrait de dégager une MNA moyenne de 5,7 millions et une capacité d'investissement d'environ 269,1 millions de francs.

#### *Après réforme RFFA*

Cette variante permettrait de dégager une MNA moyenne de 1,7 millions et une capacité d'investissement d'environ 189,6 millions de francs.

### *Variante 3*

- > coefficient d'impôts sur les personnes physiques 75,0%
- > coefficient d'impôts sur les personnes morales 75,0%
- > taux de contribution immobilière 2,50‰

#### *Sans incidences RFFA*

Cette variante permettrait de dégager une MNA moyenne de 12,0 millions et une capacité d'investissement d'environ 395,7 millions de francs.

#### *Après réforme RFFA*

Cette variante permettrait de dégager une MNA moyenne de 7,8 millions et une capacité d'investissement d'environ 312,6 millions de francs.

## Prudence pour l'analyse des résultats

### *Sans incidences RFFA*

Bien que la MNA moyenne soit positive pour les trois variantes présentées, il est constaté que la capacité financière diminue dès 2018, principalement dû à l'augmentation des charges de fonctionnement (+27 mio en 2018, +13 mio en 2019). Il en résulte que la MNA structurelle corrigée en 2019 demeure négative dans la variante 3.

### *Après réforme RFFA*

En tenant compte des incidences estimées de la réforme RFFA, seules les variantes 2 et 3 aboutissent à une MNA moyenne positive susceptible de calculer une capacité d'investissement. Comme pour l'analyse sans incidences RFFA ci-dessus, l'augmentation des charges de fonctionnement dès 2018 n'est pas compensée par l'évolution des ressources fiscales (MNA négative en 2018 et 2019 dans la variante 2, MNA encore négative en 2019 dans la variante 3).

### *Variation des ressources des communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne*

À lecture des comptes communaux, les ressources fiscales des deux plus grandes communes varient fortement dès 2017 :

- > À la hausse pour Fribourg. Toutefois, bien que ne disposant pas de données définitives, les premières estimations 2020 confirment une stabilisation de ses impôts sur les personnes morales pour les années 2018, 2019 et 2020.
- > À la baisse pour Villars-sur-Glâne. Déjà fortement à la baisse dès 2017, les estimations des impôts sur les personnes morales 2020 prévoient encore à une diminution par rapport aux trois années précédentes.

En conclusion, en raison des incertitudes quant aux effets financiers de la réforme fiscale des entreprises et de la pandémie Covid dès 2020, malgré les estimations prudentes des chiffres utilisés, l'analyse financière 2015-2019, s'appuyant sur des données du passé pour déterminer une situation future, ne peut avoir qu'une portée informative et limitée. Dans ce sens, il y a lieu de la mettre en relation avec l'analyse effectuée par BDO SA, l'expert fiduciaire mandaté dans le cadre du projet de fusion du Grand Fribourg.

Gilles Ballaman  
Conseiller économique

### **Annexes**

—

Situation financière 2015-2019 sans incidences RFFA

Situation financière 2015-2019 après réforme RFFA